

Conseil municipal du jeudi 27 MARS 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, PAILLARD Alain, GAUTHIER Clarisse, LAMY Anthony, DESMONTILS Olivier.

Absents excusés : JULLIOT Alexandre, PIAU Valérie, PESCHÉ Nicole, CHAMPION Kalyne (pouvoir à Clarisse GAUTHIER)

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 23 janvier 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ DEL20250327 01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif.

Madame le Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer, au titre de l'année 2024, est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

APPROUVE le Compte de Gestion 2024 du budget lotissement

AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion 2024

➤ DEL20250327 02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif.

Madame le Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer, au titre de l'année 2024, est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

APPROUVE le Compte de Gestion 2024 du budget communal

AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion 2024

➤ **DEL20250327 03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20250327_01 approuvant le compte de gestion 2024

Hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE, le compte administratif lotissement 2024 qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report résultats 2023	0,00 €	5 998,49 €	5 998,49 €
Résultat global	0,00 €	5 998,49 €	5 998,49 €

DECIDE d'affecter le résultat au BP 2025 comme suit :

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : 5 998,49 €
- ↳ Report excédent en investissement (001) : 0 €

➤ **DEL20250327 04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNAL ET AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20250327_02 approuvant le compte de gestion 2024

Hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

➤ **APPROUVE, le compte administratif communal 2024** qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2024	155 258.70 €	319 593.47 €	474 852.17 €
Recettes 2024	210 389.82 €	406 612.39 €	617 002.21 €
Résultats 2024	55 131.12 €	87 018.92 €	142 150.04 €
Report résultats 2023	- 38 174.08 €	477 057.31 €	438 883.23 €
Résultat	16 957.04 €		
RAR - Dépenses 2024	-60 167.72 €		
RAR - recettes 2024	36 121.00 €		
Résultat global	- 7 089.68 €	564 076.23 €	556 986.55 €

➤ **DECIDE d'affecter le résultat au BP 2025** comme suit :

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : 556 986.55 €
- ↳ Report excédent en investissement (001) : 16 957.04 €
- ↳ Réserve (1068) : 7 089.68 €

➤ **DEL20250327 05 BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET LOTISSEMENT**

Conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT, qui stipule que les élus doivent être destinataires du projet de budget primitif au moins 12 jours calendaires avant la séance pendant laquelle il doit être adopté, le document concernant le budget annexe lotissement a été envoyé aux membres du conseil municipal le 13 mars 2025.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, Madame le Maire présente le projet de Budget, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses de fonctionnement	64 691.00 €
* recettes de fonctionnement	64 691.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses d'investissement	26 796.00 €
* recettes d'investissement	49 050.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE, le budget primitif 2025 tel que présenté en annexe**

➤ **DEL20250327 06 BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET COMMUNAL**

Conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT, qui stipule que les élus doivent être destinataires du projet de budget primitif au moins 12 jours calendaires avant la séance pendant laquelle il doit être adopté, le document concernant le budget commune a été envoyé aux membres du conseil municipal le 13 mars 2025.

Madame le maire précise que le projet de BP 2025 a été préparé avec l'aide du CDL.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, qui s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	932 704.55 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	632 165.76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE, le budget primitif 2025 tel que présenté en annexe**

➤ **DEL20250327 07 RÉNOVATION DE LOGEMENT : FONDS DE CONCOURS-INVESTISSEMENT COMMUNAL 2023-2025 ET SUVENTION VOLET HABITAT DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU CD 53 2023-2028**

Madame le Maire expose que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Craon, par délibération n°2024-02/06, en date du 19/02/2024, a mis en place un dispositif lui permettant de financer des projets de rénovation du bâti pour du logement et des services à la population. Ce dispositif permet de financer des projets dans les conditions suivantes :

- Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public.

Le fonds de concours ainsi attribué aux communes s'élève à 26 € maximum par habitant.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le dépôt de la demande à La Communauté de communes du Pays de Craon doit être effectué avant le 31/12/2025 et les travaux réalisés sous 4 ans, à compter de la date de la décision de la Communauté de communes qui vous aura été notifiée par courrier.

Le dispositif est rétroactif au 01/01/2023.

D'autre part, le volet Habitat du Contrat de territoire du Conseil Départemental permet de financer la construction ou la réhabilitation de logements communaux.

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ Intitulé de l'opération : Construction de deux logements locatifs dans le lotissement des Tilleuls

⇒ Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses	Montants		Recettes		
	HT	TTC	Organismes	Montants	%
Etudes	41 667€	50 000€	CD53 Contrat territoire 2026-2028 Volet communal	19 296€	5,65%
Travaux de construction	300 000€	360 000€	CCPC volet Habitat	13 936€	4,08%
			CD53 CT Volet habitat	13 625€	3,99%
			Auto-financement	294 810€	86,28%
Total	341 667€	410 000€		341 667€	100%

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du volet Habitat du Contrat de territoire 2023-2028 du Conseil Départemental de la Mayenne,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

➤ DEL20250327 08 SUBVENTIONS 2025

Associations	Votés
Comité de Jumelage CRAON / Okehampton	50.00 €
MFR de l'Hippodrome Craon	150.00 €
Total	200.00 €

Le Conseil, après délibération,

- **Décide d'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2025
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 à l'article 65748.

➤ DEL20250327 09 DEVIS LOUIN VINCENT RÉFECTION PALIER ÉTAGE MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **LOUIN Vincent** pour la réfection du palier étage Mairie.

Dans le devis N° 2501-0010 du 10 janvier 2025 il est prévu :

- **Pose fibre de verre**
- **Décollage papier peint**
- **Ponçage rebouchage boiseries**

Le montant total du devis est de 3 608,65 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet :

- **6 voix pour**
- **0 voix contre**
- **1 abstention**
- **VALIDE** le devis de l'entreprise **LOUIN Vincent** pour un total de **3 608,65 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 10 DEVIS PELLUAU REMISE EN ÉTAT ÉLECTRICITÉ PALIER ÉTAGE MAIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **PELLUAU** pour la remise en état de l'électricité du palier étage Mairie.

Dans le devis N° 25/01-32786 du 27 janvier 2025 il est prévu :

- **Plinthe MDF**
- **Electricité**

Le montant total du devis est de 710,73 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet :

- 6 voix **pour**
- 0 voix **contre**
- 1 **abstention**
- **VALIDE** le devis de l'entreprise **PELLUAU** pour un total de **710,73 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 11 DEVIS ALTRAD TOURNIQUET**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **ALTRAD** pour l'achat d'un tourniquet sur l'aire de jeux place de la Mairie.

Dans le devis du 17 décembre 2024 il est prévu :

- **Tourniquet « le Carrousel » avec assises**

Le montant total du devis est de 2 380 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise **ALTRAD** pour un total de **2 380 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 12 FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE RENAZÉ**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2024/2025 pour l'école de Renazé.

Cette participation financière s'élève à 1 006 € par élève et concerne un enfant de la commune en classe de CM2

TOTAL : 1 006 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Renazé.

➤ **DEL20250327 13 FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE SAINT-QUENTIN-LES-ANGES**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2024/2025 pour l'école de Saint-Quentin-les-Anges.

Cette participation financière s'élève à 1 695 € par élève de maternelle et concerne deux enfants de la commune en classe de grande et moyenne section de maternelle.

TOTAL : 3 390 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Saint-Quentin-les-Anges.

➤ **DEL20250327 14 ACCORD SUR PROPOSITION DU CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE DE M. MORIN ARCHITECTE CONCERNANT LES LOGEMENTS LOCATIFS DU LOTISSEMENT DES TILLEULS**

Madame le Maire informe les élus que deux cabinets d'architecture ont été approchés afin de faire une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre concernant les logements locatifs du lotissement des tilleuls.

Il est rappelé que concernant les marchés de services, la publicité n'est pas obligatoire pour un marché inférieur à 40 000 € HT, ce qui est le cas de la proposition faite par le cabinet Anthony MORIN, architecte DPLG de Parné Sur Roc, seule entité ayant répondu à la demande.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** la proposition du cabinet Anthony MORIN, pour un montant de 27 000 € HT, soit 32 400 € TTC
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement et le bordereau de prix, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **DEL20250327 15 DEVIS CCPC VIABILISATION EAU ET ASSAINISSEMENT LOT DES TILLEULS PARCELLE C 852**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de Communauté de Communes du Pays de Craon pour la viabilisation eau et assainissement lot des Tilleuls parcelle C 852.

Dans le devis n° 25/0014 du 05 mars 2025 il est prévu :

- **Branchement eaux usées de DN.**

Le montant total du devis est de 2 286,50 € HT

Dans le devis n° 25/0018 du 10 mars 2025 il est prévu :

- **Fourniture et pose d'un dispositif de prise en charge sur canalisation**
- **Fourniture et mise en place d'un dispositif de branchement**
- **Fourniture et pose d'un compteur**
- **Terrassement eau potable**
- **Fourniture et pose de canalisation PEHD**

Le montant total du devis est de 1 876,79 € HT

Dans le devis n° 25/0015 du 05 mars 2025 il est prévu :

- **Branchement eaux pluviales de DN**

Le montant total du devis est de 1 069,05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les trois devis de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour un total de **5 232,34 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 16 DEVIS CABINET LANGEVIN MODIFICATION BORNAGE PARCELLE C 852 LOT DES TILLEULS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis du cabinet **LANGEVIN** pour la division de la parcelle C 852.

Dans le devis 25061 du 11 février 2025 il est prévu :

- **Ouverture de dossier, réception, archivage**
- **Mise en place des limites de division et calcul de superficie**

- **DMPC**
- **Plan de division**

Le montant total du devis est de 530 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis du cabinet **LANGEVIN** pour un total de **530 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 17 DEVIS ERS PRISE CADELABRES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **ERS** pour l'installation de prises candélabres.

Dans le devis DE-08-001-25-25-EP du 28 janvier 2025 il est prévu :

- **Travaux d'installations électriques extérieurs**
- **Pose armoires, foyers et mats**

Le montant total du devis est de 1 028,64 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise **ERS** pour un total de **1 028,64 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 18 DEVIS MAUGERE REMPLACEMENT BALLON EAU CHAUDE VESTIAIRE FOOT**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **MAUGERE** pour le remplacement du ballon d'eau chaude du vestiaire de foot.

Dans le devis n°20250069 du 03 mars 2025 il est prévu :

- **Remplacement chauffe-eau électrique**

Le montant total du devis est de 2 504,68 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise **MAUGERE** pour un total de **2 504,68 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20250327 19 TAUX IMPOSITION 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 19,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,81 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,15 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La prochaine séance aura lieu le 15 mai 2025.

La séance s'est achevée à 22h45 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Secrétaire de séance

Nadine MARTIN-FERRÉ

Marc GIRAUD

